



SYNTHÉSE

BUDGET PRIMITIF

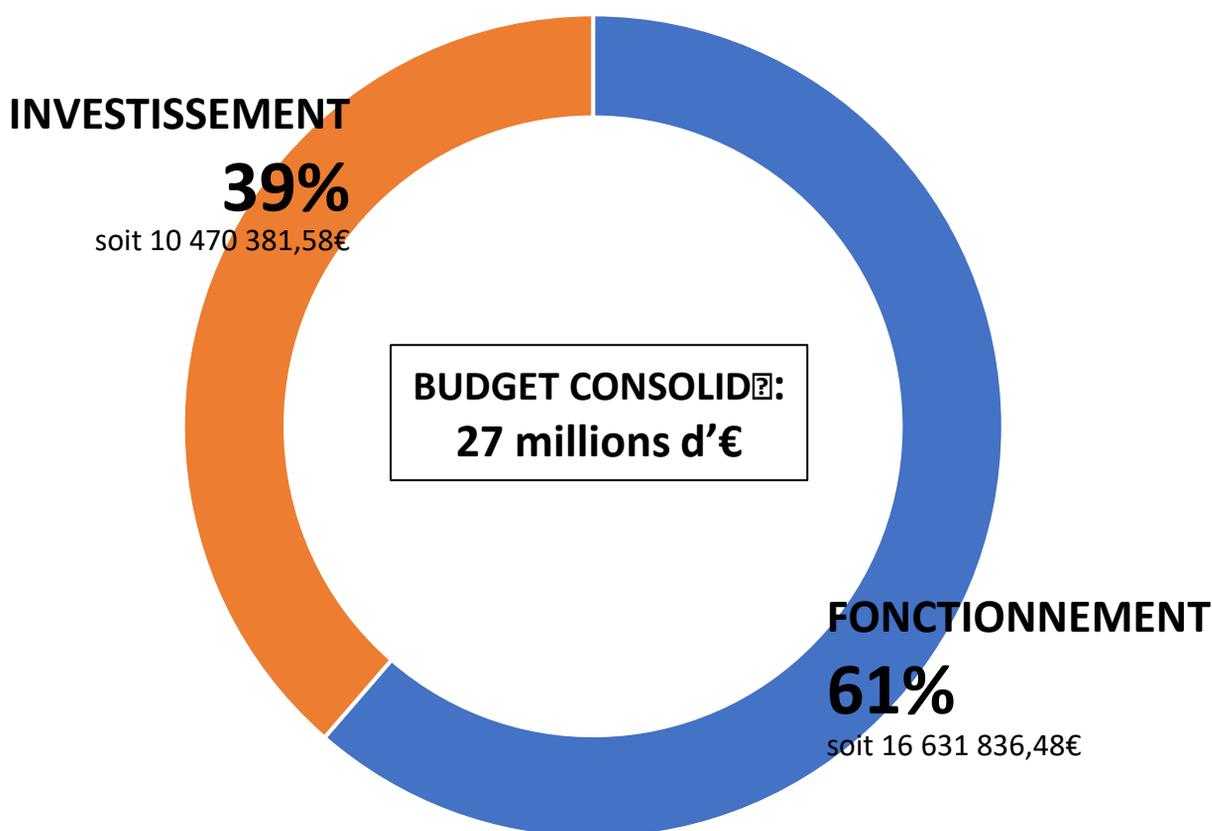
2022

Le budget primitif est le premier acte obligatoire présentant les finances de la collectivité fixant les dépenses et les recettes générales nécessaires pour l'année. Débat en Conseil Communautaire, le budget a été soumis au vote le 07 avril 2022.

Vue d'ensemble du budget 2022

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins présente un budget primitif 2022 d'une hauteur de **27 102 218,06 €** pour répondre aux besoins du territoire.

Le budget consolidé se répartit comme suit :

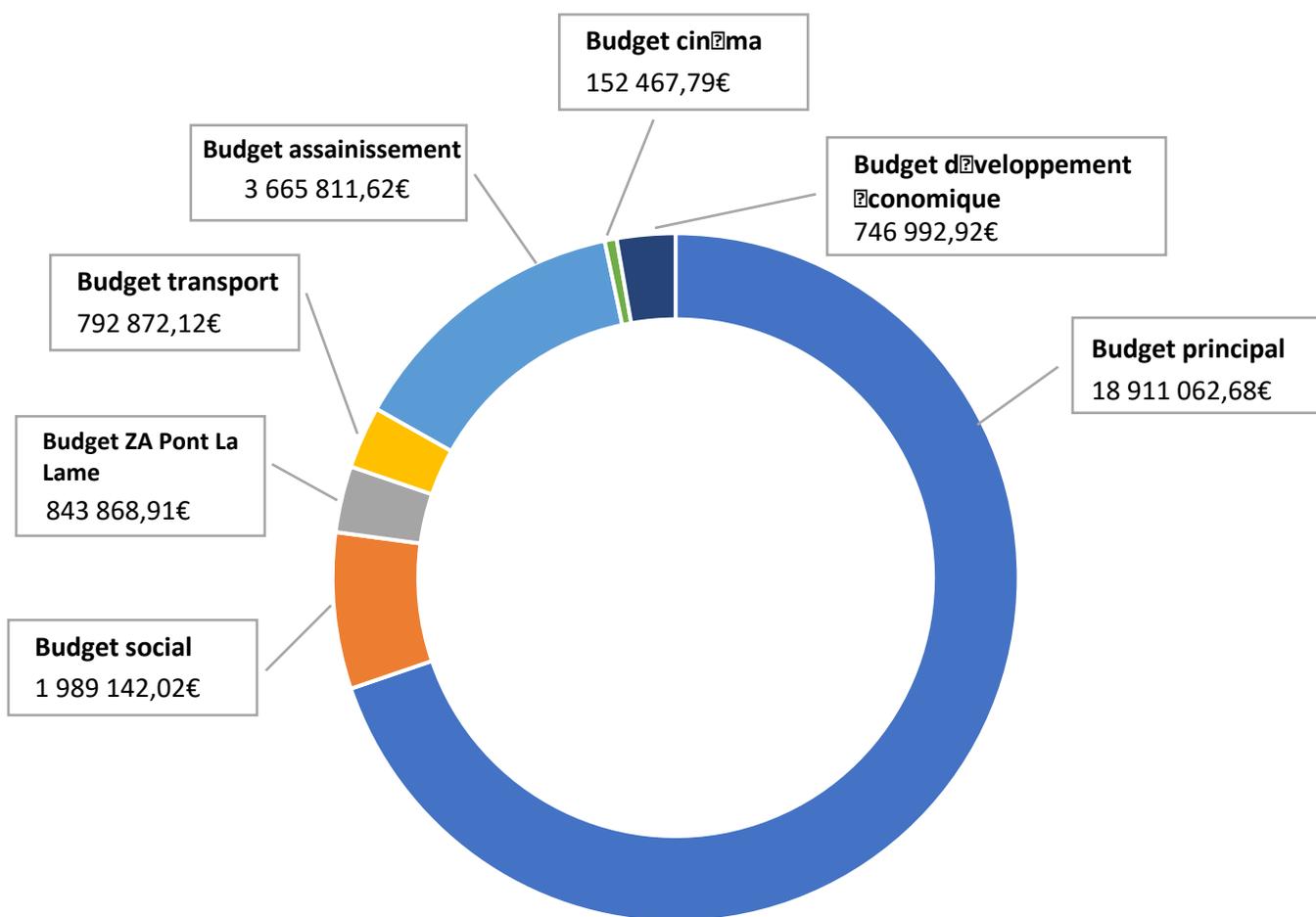


Historique : BP2020 de 26 500 000€ dont 10 400 000€ pour l'investissement (soit 39%)
BP2021 de 23 750 000 € dont 8 167 000€ pour l'investissement (soit 34%)

Vue d'ensemble du budget 2022

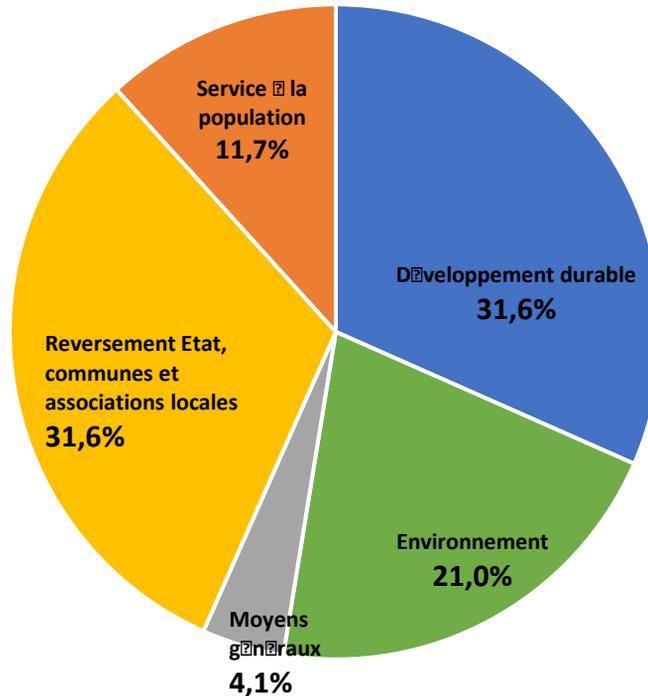


Le budget consolidé est composé de 7 budgets distincts :



Comment se répartissent les dépenses ?

Dépenses de fonctionnement
par thématique
sur le budget consolidé



La plus grande partie des dépenses (31,6%) de la collectivité sont des charges incompressibles revenant à l'Etat (dette), mais aussi des compensations aux communes et subventions aux associations.

Cela traduit d'une **forte solidarité communautaire** vis-à-vis des communes membres et d'un soutien constant auprès des **associations locales**.

La catégorie de **développement durable** comprend des dépenses liées au :

- l'aménagement du territoire (GEMAPI), SCoT
- l'économie (Maisons de santé Luceo, Atelier Relais, France Services, Logement saisonnier, ZA économique, commerce et artisanat, Relais de Service aux entreprises)
- équipements publics (cinéma, piscine)
- transport et de la mobilité
- tourisme (activités de pleine nature, promotion du tourisme, Office de tourisme)
- transition écologique

L'environnement comprend des dépenses liées au :

- traitement des déchets (déchetterie, collecte des ordures ménagères, plateforme de compostage)
- l'assainissement

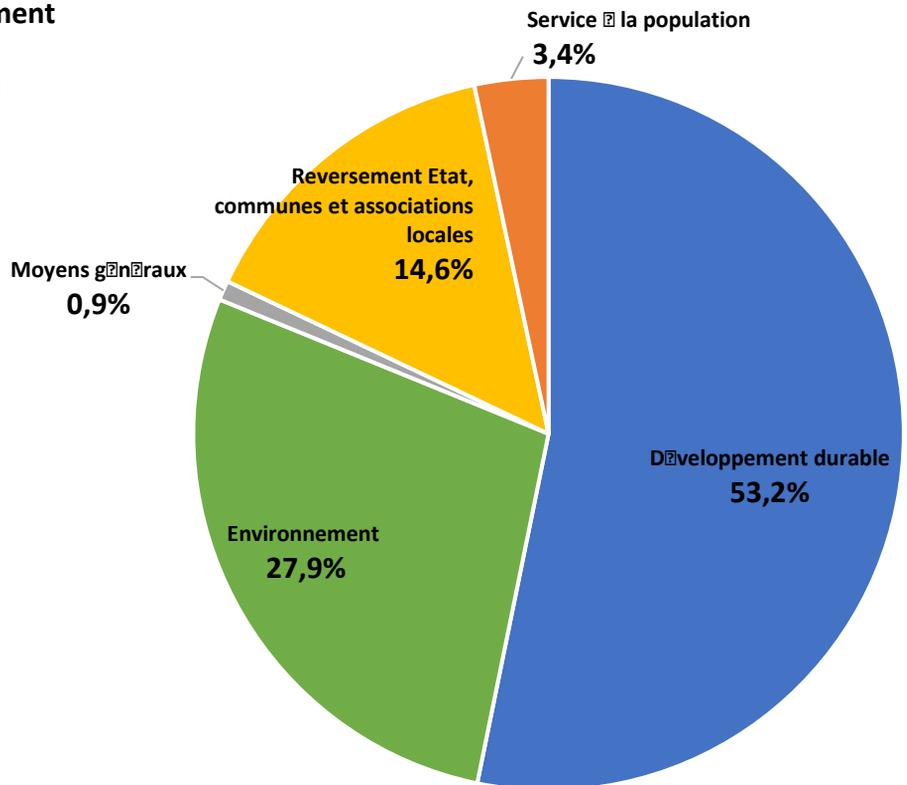
Service à la population comprend des dépenses liées au :

- l'action sociale (Centre SocioCulturel, accueils de loisirs...)
- la petite enfance (crèches)
- l'école de musique

Les moyens généraux permettent le fonctionnement de l'institution (compétences transversales, services administratifs, communication, moyens covid).

Comment se répartissent les dépenses ?

Dépenses d'investissement
par thématique
sur le budget consolidé



L'investissement 2022

Dépenses réelles consolidées d'investissement 2022 : **7,7 M €**



→ Un investissement satisfaisant pour voir conclure des projets structurants.

Les dépenses d'investissement sont engagées en faveur du développement durable pour :

- Développer l'attractivité économique du territoire
- Soutenir le dynamisme touristique, innover et diversifier le tissu économique
- L'aménagement du territoire en équipements structurants
- Favoriser la mobilité sur le territoire
- Proposer des services adaptés à la population

L'investissement 2022

LES PRINCIPAUX GRANDS PROJETS

Environnement (assainissement, déchets)	2 881 211 €
Extension réseaux Chambonnettes et Puy Saint Vincent	
Acquisition véhicule ramassage des Ordures ménagères	
Station d'épuration de la Roche de Rame	
Réseaux de Puy Aillaud	
Réseaux de Villaret Rochette	
Station d'épuration Pra Reboul	
Plateforme de co-compostage	
Réseaux du Gyr	
...	
GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	1 485 774 €
Protection des digues de la Durance	
Protection de la plaine des Allouvières	
...	
Services à la population	865 125 €
Réfection de l'école de musique	
Bassin de la piscine des Ecrins	
Aménagement des aires de covoiturage	
Travaux dans les maisons France services	
...	
Soutien aux projets communaux (par le biais de fonds de concours ou MOD)	854 815 €
Dameuse Vallouise-Pelvoux	
Maison de santé Puy Saint Vincent	
Participation SAEM des Ecrins	
Maison de retraite L'Argentière-La Bessée	
Stade à L'Argentière-La Bessée	
...	
Développement économique	568 400 €
Extension ZA du Planet	
Dépollution et aménagement ZA de Beauregard	
...	
Développement touristique	526 620 €
Travaux sentiers Fournel, Freissinières, Narreyroux, voie romaine	
Etude Torrent Saint Pierre et Fournel	
Travaux voie verte stade eaux vives Plan Lathaud	

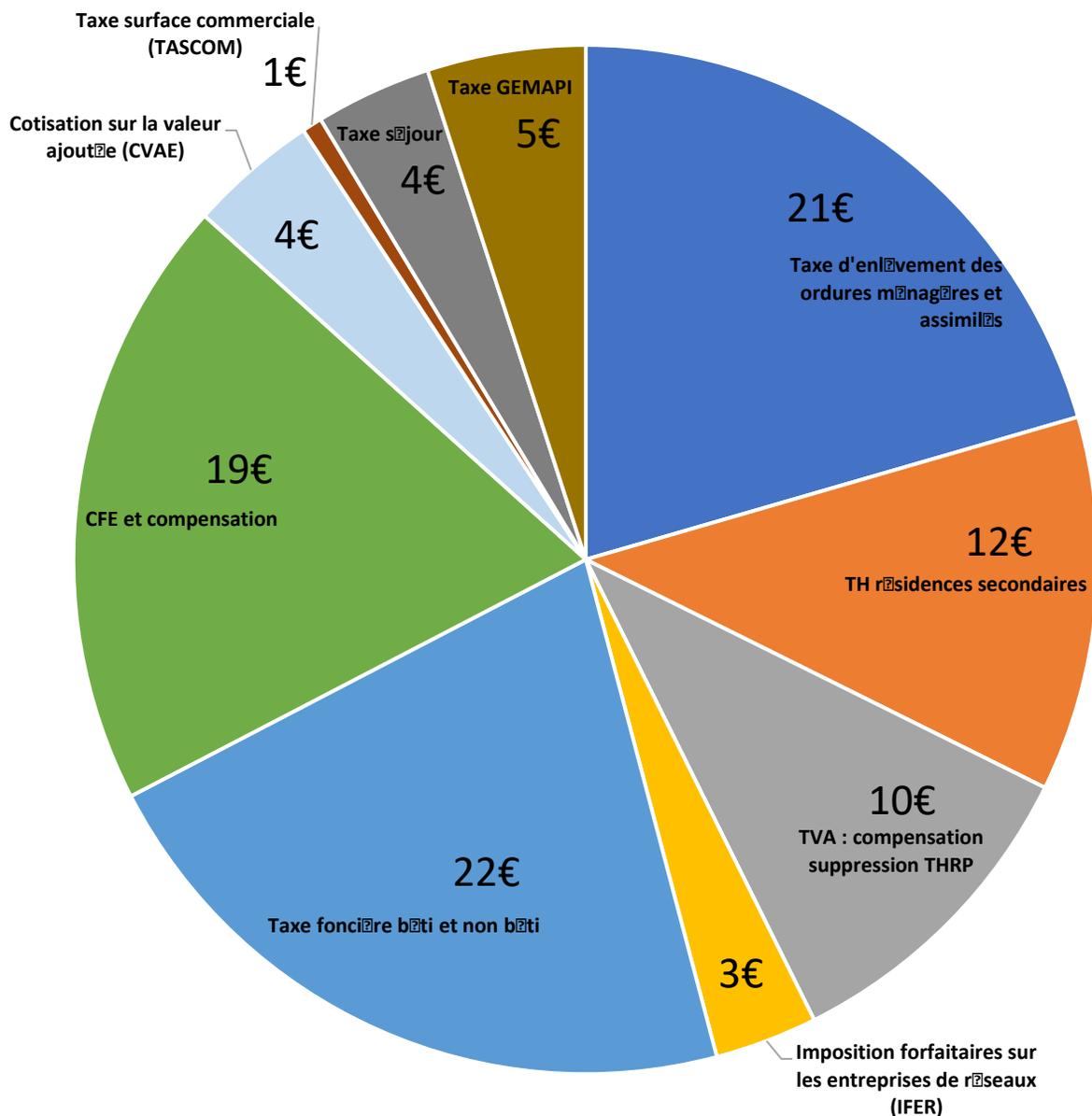
La fiscalité 2022

Stabilité des taux d'imposition pour les ménages

Malgré l'impact de la crise covid-19, les taux d'imposition auprès des ménages restent stables depuis 2017.

La Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) étant supprimée à partir de l'année 2021, la collectivité percevra en compensation une fraction de la TVA .

SUR 100 € DE RECETTES FISCALES, CHAQUE TAXE APPORTE :





Communauté de Communes du Pays des Écrins

Maison du Canton
404 Avenue Général de Gaulle
05120 l'Argentière-La Bessée

Tel: 04.92.23.11.17
info@cc-paysdesecrins.com



Suivez notre actualité sur Facebook !
@ccpe05

www.cc-paysdesecrins.com